BANQUET TAILLON

CONVENTION CONSERVATRICE

Le banquet offert par les Conservateurs de la province à l'honorable M. Taillon, chef de l'opposition, aura lieu mercredi, le 29 mai, à 7 hrs. p. m.

Sir John Macdonald, premier ministre du Dominion, sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, l'honorable M. Chapleau et la plupart de leurs collègues ont accepté d'y assister.

Le nombre des billets étant nécessairement limité, les souscripteurs sont priés de se procurer leur carte d'ici au 22 Mai, alors que les livres seront fermés. Le prix d'admission est de $3.00.

Le comité est à prendre des mesures pour obtenir des prix réduits sur les lignes de chemins de fer et de steamers.

Une convention du parti conservateur aura lieu le même jour dans la grande salle du St. Lawrence Hall, à 10 hrs a. m. Nos amis des différents comtés de la province sont instamment priés d'y envoyer de nombreux délégués.

Les comités du banquet et de la convention siègent chaque après-midi, à 4 heures et demie.

Des cartes du banquet sont en vente aux bureaux du CANADA.

Par ordre,
A. L. DE MARTIGNY,
G. F. COOKE,
Secrétaires.

Montréal, 9 mai 1889.

LUNDI 20 MAI 1889

Il se fait en ce moment un curieux travai parmi les *tories* anglais, pour arriver à la suppression de la vice-royauté d'Irlande.

Le prétexte qu'on invoque à l'appui de ce changement n'est pas sérieux. Dire qu'on ne peut pas trouver une seule personne qui consente à accepter le poste de lord lieutenant, c'est prêter à pairs ri e.

La vérité est que les *tories* d'Irlande sont tellement fanatisés qu'ils veulent supprimer ce poste parce qu'ils voient en lui un dernier vestige de l'idée d'indépendance et du *Home Rule*.

On a rarement vu un groupe d'hommes politiques aller aussi résolument au rebours de l'opinion publique.

La *Justice* cite en ces termes les paroles que l'hon. M. Abbott aurait prononcé en réponse à une interpellation relative au chemin de fer d'Harvey à Salisbury :

" Je puis affirmer positivement qu'aucune dépense quelconque ne sera faite pour cette voie ferrée avant d'avoir été sanctionnée par le parlement. "

Notre confrère estime que l'envoi d'ingénieurs, chargés de procéder aux études de la ligne, est en contradiction avec cet engagement ; et il demande sur quel fond, M. Schreiber se propose de payer les dépenses de ces études qui dépasseront certainement $20,000.

La *Patrie* reproduit, d'après la *Presse*, l'article que le *Canada* n'a jamais publié.

La *Presse* avait annoncé que les libéraux non dissidents de Montréal avaient tenté de présenter au club Letellier une motion de censure contre M. Lebeuf, et qu'après une vive discussion, ils avaient été obligés de le retirer.

Le président du club Letellier dément cette fausse information dans la lettre suivente :

Montréal, 16 mai, 1889.

Monsieur le rédacteur,

Pour rendre justice à qui de droit, je vous prie de rectifier le rapport de la dernière assemblée du club Letellier, publié dans la PRESSE d'aujourd'hui.

Je me permettrai de vous dire qu'on a surpris votre bonne foi, car ce rapport est faux d'un bout à l'autre.

Aucun mouvement n'a été tenté contre M. Lebeuf, son nom n'a pas même été prononcé dans le cours de la séance. Le club Letellier, dans le présent de même que dans le passé, n'entend nullement s'occuper des affaires du club National.

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'hommage de mon ancien dévouement.

G. A. DUMONT,
Président du club Letellier.

Sir Hector est revenu à la Capitale samedi matin

Mercredi le 5 juin prochain, l'honorable ministre des Travaux Publics présidera la cérémonie, à Brampton, comté de Peel, de la pose de la pierre angulaire d'un édifice public.

LA COMMISSION DU TRAVAIL

Nous publions plus loin l'instructif récit que M. Helbronner a fait, jeudi dernier, des dissentiments qui se sont produits dans le sein de la commission du travail. Les faits que relate M Helbronner nous étaient connus depuis longtemps, et l'exactitude générale de son récit ne nous paraît pas de nature à être mise en doute.

Cette relation n'est pas à l'honneur de certains membres de la commission qui représentent plus particulièrement Toronto, et qui paraissent être de grands amis du *Mail*.

Que la commission se soit pas entendue, c'est un fait qui n'a rien d'anormal. Que la majorité ait été disposée à n'entrer qu'à contre-cœur dans la voie des réformes ouvrières, et qu'elle ait repoussé plusieurs des idées suggérées par la minorité, il n'y a là, à première vue, ni de quoi s'étonner, ni de quoi s'indigner ; et l'étude approfondie des deux rapports et des dépositions pourrait seule permettre au gouvernement et à la chambre de se prononcer entre les deux fractions de la commission.

Mais, que cette majorité n'ait pas pu arriver à formuler des conclusions en séance plénière, voilà qui est bien plus étrange. Quand une proposition est présentée, la procédure parlementaire indique, sur la mise aux voix successive, des sous-amendements, des amendements et de la proposition principale, une série de règles qui ne permettent pas à une commission de ne pas aboutir à une solution, positive ou négative Pour qu'on n'eût abouti à rien, il faut véritablement qu'on l'ait fait exprès.

Mais voici qu'on nous affirme que cette majorité, incapable de formuler une proposition, incapable de répondre par des amendements aux propositions qui lui déplaisent, incapable même de se compter et d'aboutir à un vote, aurait attendu tranquillement que la minorité ait pris le soin de compulser les six volumes des dépositions et de rédiger son rapport ; ensuite, elle se le serait fait communiquer et se serait bornée à le copier, presque mot pour mot, en supprimant les conclusions dont elle ne voulait pas ; et ayant accompli ainsi une pure œuvre de plagiat, elle l'aurait anti-datée, de façon à faire croire qu'elle arrivait la première.

Non contents de cette petite supercherie, les commissaires de la majorité, qui reprochent à leurs collègues d'avoir été trop favorables au revendications ouvrières,—ce dont nous ne les blâmons pas jusqu'à plus ample informé, mais, ce que nous nous bornons à constater,— auraient fait télégraphier à tous les journaux d'Ontario que c'étaient eux qui étaient les amis des ouvriers, et que le rapport de la minorité avait été rédigé par les partisans des patrons et des capitalistes. La majorité avait compté, sans doute, que personne n'irait voir et qu'on accepterait de confiance cette intervention des rôles. C'est vraiment par trop fort.

TELEGRAMMES

LA SANTE DU PAPE

L'Empereur allemand et les grevistes

Depart du roi Humbert pour Paris

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES A WASHINGTON

Protestation parlementaire contre l'absence de l'ambassadeur britannique de l'Exposition

COMPLOT ANARCHISTE EN ESPAGNE

La santé du Pape

ROME 19—En allant aux informations au Vatican, on a pu s'assurer que la nouvelle de la maladie du Saint Père est sans fondement. Tout au contraire, le Pape est en très-bonne santé et il n'y a pas de jour qu'il ne donne quelque audience.

L'Empereur et les grévistes

BERLIN, 20—L'Empereur, impatienté du retard que mettent les propriétaires de mines à s'entendre avec les employés, a chargé le Président de la Province de Westphalie à faire savoir aux compagnies minières qu'elles aient à arriver au plus tôt à une entente.

L'opinion publique est de plus en plus favorable aux grévistes. Le temps d'arrêt que subissent les industries du fer et de l'acier par suite du défaut de charbon, augmente le mécontentement hors des régions minières.

Les mineurs d'Aix-la-Chapelle, d'Eschnieler et d'Alsdorf sont au travail.

Voyage du roi Humbert à Berlin

ROME, 19—Le roi Humbert est parti aujourd'hui pour Berlin, accompagné du Prince de Naples et M. Crispi. Un grand nombre de sociétés précédées de corps de musique et portant des bannières l'ont accompagné jusqu'à la gare. La foule des curieux était immense et l'air retentissait de cris enthousiastes.

Sur le quai de la gare se trouvaient les ministres, la plupart des députés, le syndic de Rome et d'autres notabilités.

Nouveau ministre Russe

ST. PETERSBOURG, 20—Le Tzar vient d'adresser à M. Dunmoro, le nouveau ministre de l'Intérieur, une lettre dans laquelle, après avoir fait l'éloge du comte Tolstoi, il recommande à M. Dunmoro de suivre la politique de son prédécesseur.

On dit que le général Ignatieff doit être nommé chef de la police d'Etat et qu'il sera chargé d'aider le nouveau ministre à remplir son programme politique.

Protestation parlementaire

LONDRES, 19—Environ deux cents membres des Communes, MM. John Morley et Parnell en tête, ont signé une adresse au Président Carnot pour protester contre le départ de Lord Lytton, ambassrdeur de la Grande Bretagne à Paris, au moment de l'inauguration de l'Exposition.

Maintien des droits de la noblesse

LONDRES, 20—Les Communes sont décidées à respecter les vieilles institutions anglaises. L'autre jour, elles ont rejeté à une grande majorité l'amendement de M. Bradlaugh qui demandait que les pensions servies par le gouvernement aux descendants de courtisanes jadis puissantes à la coure, ne fussent point capitalisées au même taux, (27 fois la pension annuelle,) que celles qu'on faisait aux descendants de patriotes et de savants, de généraux et d'amiraux, comme Nelson.

Vendredi, la Chambre a également rejeté par 201 voix contre 160 la motion de M. Labouchère rélative à l'héridité des fauteuils de la Chambre des Lords.

Les séminaristes à l'armée

PARIS, 20—On se demande ici ce que vaut la menace de M. Tirard, en face du vote en faveur des séminaristes?

Vendredi, le sénat a exempté les séminaristes de tout service militaire, après qu'ils auront appris l'exercice pendant un an. Ce vote a été de 184 contre 82. M. Tirard ne voulant pas en démordre, a déclaré néanmoins que dans le cas d'une mobilisation, le gouvernement enverrait les séminaristes rejoindre aux ambulances les étudiants en médecine.

Complot anarchiste en Espagne

MADRID, 19 mai.—On a découvert un complot anarco-républicain à Suéca. Les conspirateurs, tous des campagnards, voulaient s'emparer de la ville et la mettre à sac. La police et la troupe ont arrêté plusieurs personnes munies d'armes et de passeports sud-américains.

Boulanger diabétique

LONDRES 20—La nouvelle de la maladie du général Boulanger a jeté dans un grand émoi la population parisienne. Le médecin anglais qui a découvert que le général a le diabète, assure que cette maladie a fait chez lui de grands progrès et qu'il devrait aller prendre au plus tôt les eaux de Vichy ou de Carlsbat.

L'itinéraire de M. Gladstone

LONDRES 18—Pendant les fêtes de la Pentecôte, M. Gladstone ira faire une visite à Sir Vernon Harcourt, à New-Forrest. Ensuite il passera quelque temps en yacht sur les côtes de Devon et de Cornwall.

Le banquet Sherman

LONDRES 20—Les radicaux de la Chambre des Communes se proposent de donner un banquet au sénateur Sherman à son retour à Londres.

M. Vignand maintenu en place

PARIS 20—M. Smalley, depuis longtemps correspondant à Londres du *Tribune* de New-York, a fait savoir que son voyage à Paris n'a rien de ménaçant pour M. Henry Vignand et que ce dernier restera à son poste de Premier Secrétaire de la Légation des Etats-Unis.

Départ de Patrick Egan

CHICAGO, 19—Le club américo-irlandais de Chicago a ouvert ses salons, vendredi, en honneur de M. Patrick Egan qui doit partir bientôt pour aller remplir au Chili les fonctions de ministre plénipotentiaire des Etats-Unis.

Nominations diplomatiques

WASHINGTON, 20— On n'a pas été peu étonné dans les cercles diplomatiques de Washington lorsqu'on a appris la nomination de M. Solomon Hirsch, de Portland en Orégon, au poste de ministre des Etats-Unis à Constantinople.

On rappelle à ce propos qu'au commencement du siècle, le gouvernement américain ayant envoyé au consulat de Tunis, M. Noah Davis, écrivain distingué, s'empressa de le rappeler dès qu'on l'eût informé que chez les peuples musulmans les Israélites sont traités avec le même mépris que les gens de couleur le sont aux Etats-Unis.

Le cabinet des Etats-Unis, comprenant que son devoir envers les autres gouvernements est de leur envoyer des ministres qui se font agréer et non des réformateurs, prit le parti de ne plus se faire représenter par des Juifs dans les contrées de l'Islam.

Le président Cleveland fut le premier à s'affranchir de cette règle en accréditant un Israélite, M. Stranss, auprès de la Porte Ottemane, et l'on voit que M. Harrison suit le même errement en donnant à M. Solomon Hirsch la succession de M. Strauss.

M. Henry W. Severance, de San Francisco, est nommé consul-général aux Iles Sandwich. M. Clark E. Carr, de Galesbourg, Illinois, est envoyé au Danemark avec le titre de ministre.

M. Thomas H. Sherman, du Maine, est nommé consul à Liverpool, et M. John Jarrett, de Pittsbourgh, consul à Birmingham.

Les candidats sont toujours très-nombreux autour des places de consul au Canada. Tous les jours, quelque journaliste entendu publie une liste nouvelle. Mais on peut tenir pour certain que tant qu'une nomination n'est pas officiellement annoncée, elle n'est nullement certaine.

COMMISSION DU TRAVAIL

L'assemblée publique, convoquée par le Conseil Central des Métiers et du Travail, dans le but d'entendre le compte rendu de M. Helbronner, sur les travaux de la Commission, et les raisons qui l'avaient forcé à se séparer de la majorité de ses collègues, a eu lieu jeudi soir, dans la salle ordinaire de réunion du Conseil.

L'assemblée était très nombreuse et a montré toute l'importance qu'elle attachait aux travaux de la Commission, par l'attention qu'elle a prêtée aux explications qui lui ont été données.

Nous donnons ci-dessous un résumé de ces explications :

La Commission, en arrivant à Toronto s'aperçut qu'elle était sérieusement boycottée, les ouvriers non-seulement ne voulaient pas comparaitre comme témoins, mais ne vinrent même pas aux séances. Après une huitaine de jours, il fut décidé qu'on quitterait Toronto, et de crainte que les commissaires représentant la province d'Ontario fussent mal reçus par les ouvriers de Windsor, on envoya en avant, pour préparer le travail, M. Walsh, d'Halifax, et moi-même.

Nous réussîmes, et pourtant c'est à Windsor qu'a commencé la campagne d'insultes et de dénigrement que certains commissaires ont faite depuis dix-huit mois, dans la presse d'Ontario, contre leurs collègues. C'est à propos de ce qu'ils appellent l'affaire de Walkerville.

M. Helbronner explique en détail cette affaire qui servit de point de départ à la campagne d'insultes poursuivie actuellement par certains commissaires dans quelques journaux d'Ontario. Pour prouver qu'il n'y a rien de vrai dans les accusations portées par leurs accusateurs anonymes, M. Helbronner dit que les mêmes gens l'ont accusé, lui et ses collègues de la minorité, d'avoir empêché les cigariers de Montréal de faire leur preuve devant la Commission, et que l'accusation a été renouvelée il y a quelques jours par M. Heakes. Il rappelle brièvement les faits et dit qu'il a le droit de demander qu'avant la fin de la séance les représentants des cigariers présents déclarent franchement la vérité. M. Helbronner passe ensuite en revue l'incident de Québec, et entre enfin dans l'explication concernant les deux rapports.

La Commission, dit-il, s'est réunie, le 9 janvier, pour faire son rapport. Il fut d'abord décidé que chaque commissaire écrirait ses vues sur un sujet ; que ces écrits seraient signés et que la Commission, tout en basant son rapport sur ces écrits, n'en serait pas responsable. On travailla de cette manière, lorsqu'un jour la majorité adopta une nouvelle règle : que les essais des commissaires seraient corrigés par la commission et adjoints, sans signature au rapport, dont ils feraient partie. Il fallut recommencer le travail du comité, en commission, et plusieurs objections furent faites à plusieurs essais. Le 12 février, le président, M. Freea, présenta un projet de rapport, que la majorité refusa de considérer, quoi que quelques-uns de ses membres, trouvèrent bon d'y prendre leur recommandation et de se les approprier. Les discussions continuèrent plus ou moins amicalement, avec beaucoup de perte de temps, lorsque le 19 ou le 20 février, M. Heakes déclara en séance, que quoiqu'il votait pour telle ou telle motion, il se réservait le droit de faire un rapport séparé, et sa manière de voir fut approuvée. La minorité ne voyant aucune possibilité d'arriver à une entente, étant prête à faire son rapport, ne voulant plus discuter inutilement, se mit à l'ouvrage, fit son rapport, le termina le 23, et le déposa le 25 entre les mains du ministre.

M. Helbronner dit que les deux rapports sont presque identiques sur la plupart des points, il cite les faits suivants, laissant aux ouvriers le soin de les apprécier.

Le rapport de la minorité fut remis le 25 au matin. Lecture en fut donnée à la majorité l'après midi et non content de cela, les membres de la majorité l'emportèrent pour l'étudier plus à loisir ; ils le gardèrent jusqu'au 21, et déposèrent leur rapport le 27.

Il m'est difficile de vous expliquer pourquoi les huit commissaires de la majorité avaient besoin de connaître notre rapport, et le gardèrent pendant 24 heures ; c'est à vous, messieurs, de vous former une opinion.

J'appelle seulement votre attention sur ce fait, c'est que le rapport de la majorité est fait sur le même plan que celui de la minorité, et qu'à part trois recommandations, il ne traite, sous une autre forme que des sujets traités par la minorité.

Les trois recommandations spéciales à la majorité portent.

1o Sur l'industrie du pétrole, question dont les intéressés sont assez puissants pour obtenir une solution favorable.

2o. L'emploi des plaques stéréotypées dans l'imprimerie. Cette question a donné lieu à des témoignages très contraires ; et devant cette différence nous avons dû ne pas devoir traiter cette question et la laisser sous le contrôle des réglements des Unions typographiques.

3o. La majorité recommande que les billets des banques incorporées soient payables au pair par toutes les banques.

Cette recommandation est aussi inutile qu'impraticable. Inutile parce que les ouvriers ont le droit de se faire payer en billets de la puissance ; impraticable parce qu'on ne peut forcer une banque, la banque de Montréal, par exemple, à accepter les billets d'une banque qu'elle supposerait insolvable ; la mise en force de ce système permettrait à toutes les banques douteuses d'augmenter leur circulation à l'aide de commissions au détriment des bonnes banques qu'elles pourraient même ruiner.

Maintenant, voyons ce que notre rapport contient et qui n'est pas dans celui de la majorité. Et vous vous rappellerez que la majorité a eu notre rapport sous les yeux quand elle a fait le sien, et que ce qu'elle a retranché de notre rapport, c'est qu'elle a voulu le retrancher ; et vous verrez de quel côté se sont trouvés ceux qui ont réellement eu à cœur les vrais intérêts de la classe ouvrière.

Prenons :

ACTES DES FABRIQUES

En dehors des points communs aux deux rapports.

La majorité se contente de regretter que les actes ne soient pas appliqués sérieusement. De remède aucun. Quant à nous, sans nous lamenter sur le mal existant, nous avons demandé pour rendre la loi effective :

Que les inspecteurs soient forcés de faire un rapport hebdomadaire de leurs visites ; de cette façon on saura ce qu'ils font.

Que ces rapports soient publiés immédiatement. Comme cela on saura ce qu'ils ont vu, et les ouvriers seront à même de connaître l'état sanitaire des fabriques ; le plus ou moins de protection assurée contre les machines, et le public sera à même de savoir si on emploie ou non des enfants au-dessous de l'âge fixé par la loi. La majorité n'a pas voulu des inspectrices de fabriques, seules personnes aptes, cependant, à connaitre le véritable état moral des fabriques. Ce n'est pas à des hommes que les femmes et les jeunes filles peuvent se plaindre. La majorité les a demandées. La minorité a demandé de plus qu'on inspecte les échafaudages, grues, etc.

Qu'on inspecte tous les ateliers, même ceux employant moins de 20 personnes c'est-à-dire ceux dans lesquels se commettent les plus grands abus et qui sont dans le plus mauvais état sanitaire. Cette modification a été demandée par les patrons comme par les ouvriers ; la majorité l'a ignorée. Elle n'a pas voulu, non plus, demander que les magasins soient inspectés comme les fabriques ; la minorité l'a fait. La majorité n'a demandé l'interjection du travail des enfants de quatorze ans que dans les fabriques ; la minorité a étendu sa demande aux mines et aux magasins.

APPRENTIS

La majorité ne s'en occupe pas : la minorité demande que les élèves des écoles soient envoyés à l'étranger aux frais du gouvernement, afin de compléter leur instruction pratique. Si on empêche l'importation par contrat des ouvriers, il faut absolument que des Canadiens aillent à l'étranger s'instruire dans des industries qui n'existent pas encore sur le sol, afin de revenir les y créer.

PATENTES

La majorité n'a pas voulu que le coût des patentes qui empêche si souvent les ouvriers de tirer profit de leurs inventions soit réduit ; la minorité l'a demandé.

RESPONSABILITE DES PATRONS

La majorité n'a pas voulu admettre le principe admis aujourd'hui dans les grands pays industriels : " Que la marchandise doit supporter l'assurance des accidents survenant dans sa fabrication," c'est-à-dire que le fabricant doit assurer ses ouvriers et charger cette assurance sur le prix coûtant. La minorité a demandé une législation basée sur ce principe.

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS

La minorité a de plus étudié les plaintes portées par les ouvriers forcés par leurs patrons de s'assurer. Elle les a reconnues bien fondées, et a proposé un système d'assurance gouvernementale, équitable pour tous et à bas prix. La majorité n'a pas même touché à la question.

SAISIES DES SALAIRES

Les patrons, les ouvriers, la Chambre de Commerce de Montréal, demandent la suppression de la saisie des salaires, la majorité dédaignant les témoignages demande des lois abolissant entièrement la saisie des gages, *ou laissant un montant libéral exempt de saisie* La minorité a demandé l'abolition totale de la saisie des salaires.

TRAVAIL DES PRISONNIERS

Ici encore, la majorité a ignoré les témoignages, elle dit même que rien n'est sorti de l'enquête. Elle recommande, dans les cas où l'on ferait fabriquer aux prisonniers des marchandises ordinaires, de les marquer d'une marque indiquant leur provenance, c'est le système américain ayant donné de maigres résultats. La minorité demande la prohibition de la vente de ces articles sur le marché canadien et leur exportation à l'étranger.

INTEMPÉRANCE

Les ouvriers et les patrons ont tous fait entendre des plaintes sur les tentations auxquelles sont exposés les ouvriers. La majorité les ignore : mais la minorité se plaint du nombre des buvettes dans les grandes rues passagères, demande que leur nombre soit basé sur la population, et qu'elles soient entièrement fermées pendant les jours d'élection.

ÉLECTIONS

La minorité demande qu'une loi oblige les patrons à donner à leurs ouvriers le temps nécessaire pour qu'ils aillent voter. La majorité ne s'en occupe pas.

MAISONS OUVRIÈRES

La majorité fait entendre des plaintes sur l'état sanitaire des maisons ouvrières, mais n'indique aucun remède. La minorité demande qu'on empêche la location des maisons malsaines, qu'on inspecte fréquemment les maisons et que les inspecteurs ordonnent les réparations nécessaires.

ARBITRAGE

Les vues de la majorité sur le règlement des disputes entre patrons et employés sont au moins étranges. La majorité admire les conseils des Prud'hommes, les cours d'arbitrage d'Angleterre, des Etats du Massachussets et de New-York, qui sont des tribunaux purement locaux à la formation desquels les ouvriers prennent une part directe, et malgré cela la majorité demande la création de tribunaux d'arbitrage locaux et d'un tribunal permanent à Ottawa, par le Gouvernement Fédéral. En un mot les arbitres seraient des employés du gouvernement. Je doute que les ouvriers où les patrons soient prêts à confier leurs intérêts à des personnes qu'ils n'auront pas choisies. A propos du travail sur l'arbitrage annexé au rapport de la majorité, je vous signale (page 94,) la citation de l'opinion de M. J. H. Ralston, sur les Prud'hommes, qui a été volontairement tronquée dans un but facile à deviner. Vous trouverez la citation complète dans le rapport de la minorité (page 60.) La minorité a demandé la création de cours d'arbitrage créées sur le modèle des Prud'hommes et dont les juges sont pour la moitié nommés à l'élection par les ouvriers et les patrons respectivement.

MORALE

Je demanderai à votre Conseil d'apporter toute son attention sur l'essai " Morals " de la majorité. La majorité a dans ce papier, attaqué sans raison un ouvrier, dont le témoignage est honnête du commencement à la fin. C'est le seul témoin, sur 1800, qui a été ainsi attaqué, et le papier tel qu'il est publié a été corrigé après 2 séances de discussion. Il a fallu deux séances à la minorité pour convaincre la majorité que ce témoin n'avait jamais été chassé de la fabrique comme on l'avait dit, et pour la convaincre qu'au Canada, il n'y avait pas 8 ouvriers et 29 servantes sur 50 prostituées.

Enfin, la majorité ne s'occupe, ni des taxes municipales contre lesquelles les ouvriers ont partout protesté, ni des ventes à crédit, à la semaine, qui ruinent les ouvriers, ni de la construction de maisons à bon marché et saines pour les ouvriers, ni de la possibilité de garantir l'ouvrier et sa femme de la misère dans leurs vieux jours. La minorité a traité tous ces sujets et demandé des lois pour les régir.

Il est des lois iniques, existant dans toutes les provinces, mais surtout dans la province de Québec, ce sont les

ACTES DES MAITRES ET SERVITEURS

qui permettent d'emprisonner dans notre province tous les travailleurs et dans les autres les apprentis seulement. Dans la province de Québec ces actes suppriment tous les droits de citoyens des ouvriers, ces actes sont responsables de tous les abus commis par certains patrons. La minorité en demande la suppression, la majorité n'a pas voulu s'en occuper.

Enfin, il est inutile de rappeler les sinistres témoignages entendus sur le traitement des enfants. La majorité n'a rien à dire sur le sujet, la minorité demande qu'on traite en criminel tout homme qui battra un enfant.

M. Helbronner expose ensuite les points principaux de son rapport que nos lecteurs connaissent déjà.

Deux mots seulement pour finir. Il y a dans le rapport de la majorité des parties qui ne sont pas l'œuvre des commissaires, mais de personnes étrangères à la commission, tels sont par exemple les écrits sur les " Morals " et " Employer's hability " " Land and Rents." " Arbitration " est arrivé tout imprimé (in typewriting) de Toronto.

Puis quelques membres de la majorité, ceux qui sont responsables de tous les désaccords, ont cherché à priver les membres de la minorité de leurs travaux. Ainsi l'essai " sur la responsabilité des patrons " de la majorité a été présenté quelques jours après le travail de M. Walsh, sur la même question, et n'est que l'œuvre d'un plagiaire. La continuation de l'évidence de Thomas Stewart, d'Ottawa, qu'on a insérée sans date pour faire croire qu'elle était réellement la continuation de la déposition donnée le 8 mai 1888, a été envoyée par la poste à la Commission en février 1884, et chose remarquable, elle résume les principes d'assurances que j'avais mis devant la Commission une semaine avant.

Enfin, messieurs, il serait curieux de savoir pourquoi le rapport de la majorité déposé le 27 février, porte la date du 22, et si cette date fausse a été mise là pour faire croire au public que c'était la minorité, dont le rapport est daté du 23, qui avait copié le rapport de la majorité.

Vous avez entendu mes explications, vous savez maintenant ce que contiennent les deux rapports ; des exemplaires vous en seront donnés et vous pourrez les étudier à loisir, c'est alors seulement que je vous demanderai votre opinion et que je vous demanderai si la minorité a trahi les intérêts des ouvriers. Aujourd'hui je ne vous demande qu'une chose ; vous nous avez vu à l'œuvre, mes collègues de la minorite et moi, et je vous demande de vous prononcer et de dire si oui ou non nous avons fait honnêtement notre devoir. Plus tard vous pourrez dire si nous l'avons bien fait, ou si nous nous sommes trompés. Aujourd'hui nos propres collègues, s'érigeant en juges, nous condamnent, croyant par cela se hausser dans l'estime public ; libre à eux, je ne tiens nullement à leur approbation, la vôtre me suffit et au-delà. Avant de finir j'ajouterai un mot. Les témoignages imprimés l'ont été sur les notes des sténographes sans qu'un seul mot ait été changé. S'il y a des erreurs, elles sont du fait des sténographes, et je les crois très peu importantes. Quant à notre rapport, MM. Heakes et Armstrong, de Toronto, ont, dans une lettre au *Mail*, dit qu'un membre de la minorité avait été à Ottawa pour le changer, le corriger, l'altérer. Je dédaigne l'accusation, et je me contente de dire que c'est faux.

MM. N. Brouillette et Lépine, M.P., prononcerent ensuite quelques paroles, et l'assemblée, par un vote unanime, déclara qu'elle approuvait la conduite de M. Helbronner et de ses collègues et la position qu'ils avaient prise lors de la préparation de leur rapport.

EXPOSITION UNIVERSELLE A PARIS

Avis a nos lecteurs

D'après ce que nous écrivent nos correspondants, MM. AMÉDÉE PRINCE ET CIE, le *Pavillon du Guatemala* où ils ont organisé un cabinet de lecture de tous les principaux journaux des Amériques du Centre, du Sud des Antilles et de l'Extreme-Orient, est une constuction en bois des plus gracieuses.

Ce pavillon se trouve situé à droite de la tour Eiffel, sur le côté droit et vis-à-vis la partie centrale du palais des Arts libéraux. Il est à proximité de toutes les sections des Républiques des Amériques et de l'Empire du Brésil, qui ont construit des palais qui rivalisent de richesse, et qui seront une des plus grandes attractions de l'exposition.

Nous recommandons tout spécialement à nos compatriotes de visiter dans le pavillon du Guatemala l'instalation qu'y ont faite nos correspondants, MM. AMÉDÉE PRINCE ET CIE, grâce à l'obligeance de M. le commissaire général du Guatemala.

La peinture préparée surpasse ce qu'il y a dans la ville, chez J. B DUFORD, 108 rue Rideau

RIDEAUX en toiles les plus nouveaux patrons à bon marché chez. J. B. DUFORD, 108 rue Rideau.

Achetez le pain de Turnbull Bros., 265, rue Rideau. 4mai la

Drs. Potter & Kidd, 284, rue Wellington. 14j-la

Avis de demenagement.

Mde Adams désire informer ses élèves et tous les intéressés qu'elle a transporté sa demeure du No 234 rue Queen, au No 64 rue O'Connor.

REMEDE PINUS contre les hémorroides—Pour les hemorroides internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

Pour hémorroides avec écoulement interne de sang, demandez la Suppositoire Pinus. Remède et préventif sûrs. En vente chez tous les pharmaciens.

Demande d'Instituteurs

On demande deux instituteurs catholiques, tenant des diplômes d'école modèle et sachant bien le français et l'anglais, pour enseigner au village de Buckingham. Pour plus amples informations s'adresser à M. A. GUY,
Buckingham, Sec-Trés

CHEAPSIDE

BARGAIN SPECIAL

Pour cette semaine

Coton épongé uni, pour 22 cts remplaçant avec avantage toute soie épongée.

500 paires de rideaux en dentelles vendues à des prix en bas du prix coûtant

Vente sans réserve de poles de toute sorte pour rideaux.

Job considérable de gants de soie vendus en bas du prix coûtant.

Vente sans réserve de Dolmans et de corsages pour visités perlés.

Voyez notre fond de Dolman impermeables pour demoiselles.

N. B - Si vous voulez avoir un habillement de bon goût et bien fait allez chez

DUPUIS & NOLIN

FAITES FAIRE VOS

PHOTOGRAPHIES

— EN —

COSTUMES :-: D'HIVER

Scènes appropriées. Tout de première classe

AU STUDIO DE

PITTAWAY & JARVIS

117 RUE SPARKS

Téléphone 361

L'HOTEL - CUSHING

:o:

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

M. Arthur Cushing, bien connu en cette ville par la manière habile avec laquelle il dirigea l'ancienne maison " Cushing " sur la rue Nicholas, vient d'ouvrir sur la rue Sussex, un salon de première classe, où il tiendra toujours des **BOISSONS DE PREMIE-CLASSE — Toujours en mains des CIGARES de première marque.**

CUSHING & CO,
No. 548 Rue Sussex.

UNE VISITE EST SOLLICITÉE

VENTE PAR ENCAN

Mardi, le 21 mai, 1889, sera vendu d'après saisie gagerie, qui sera produite au temps de la vente, aux salles d'Encan de M. Macdonald, 47 rue Rideau, les articles suivants : un set de salon en noyer noir, recouvert en repvert ; un piano de la manufacture de Hallet et Davis ; 2 sets de balances Fairbanks, une autre balance, etc. La vente à 2 hrs p.m. Conditions comptant.

A. B. MACDONALD,
Ecanteur, 47 rue Rideau.

17 mai 1889.

REMEDE DE PINUS

POUR les HEMORROIDES

Marque de commerce

Onguent PINUS

Pour les hémorroïdes internes ou externes. La guérison ne manque jamais de se produire après quelques applications.

SUPPOSITOIRE PINUS—Pour hémorroïdes avec écoulement interne de sang. Remède et préventif sûrs.

Un des principaux ingrédients de ce remède est la gomme pure du Pin blanc du nord.

Mis en boîtes séparées.

EN VENTE CHEZ LES PHARMACIENS

:o:

— PREPARE PAR —

Pinus Medical Co.,

Ottawa, Ontario.

DOMINION FLOUR STORE

La place où vous pouvez acheter à meilleur marché toutes espèces de grain, farine etc

THOMAS GORMAN
PROPRIETAIRE
36, Carre du Marche By. 36

Avis pour la Santé

Buvez les célèbres bières et porter de Molsons. Vous pouvez vous les procurer chez E. G. Faulkner, coin des rues Dalhousie et St-André, le seul agent pour les villes d'Ottawa et de Hull. Si vos fournisseurs ne l'ont point, demandez les.

CARTES PROFESSIONNELLES

M. J. GORMAN, LL.B.,
(*Successeur de L. A. Olivier*)
Avocat Solliciteur, Notaire, Etc.
—BUREAU—
Coin des Rues Rideau et Sussex
OTTAWA, ONT.
ARGENT A PRETER

BELCOURT & MACCRAKEN
Avocats, Procureurs, Notaires, Etc,
ONTARIO ET QUEBEC
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, Ont.

O'GARA & REMON
AVOCATS, SOLLICITEURS, NOTAIRES, ETC.
Bloc Hay, rue Sparks, Ottawa, Ont.
PRES DE L'HOTEL RUSSELL
MARTIN O'GARA, C. B. E. P. RENON

Walker, McLean & Blanchet,
AVOCATS
Avoués, Solliciteurs, Agents Parlementaires, Notaires. etc, etc.
No. 34½ Rue Elgin, Ottawa
(EN FACE DU RUSSELL)
W.H. Walker. D. L. McLean. C.A.B.ancue.

GEO. McLAURIN, L.L.B.
AVOCAT, ETC,
Bureau: 19 rue Elgin, Ottawa

J. P. FISHER
Avocat, Solliciteur, Etc.
Agent pour la Cour Suprême, le Parlement les Départements Publics.
Scottish Ontario Chambers, Ottawa, O.

M. McLEOD, C. R., Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 rue Wellington, Ottawa.

TAYLOR McVEITY
AVOCAT, SOLLICITEUR, ETC.
— BUREAU : —
Scottish Ontario Chambers, Ottawa.

STEWART, CHRYSLER & GODFREY
AVOCATS, SOLLICITEURS
Agents pour la Cour Suprême et le Parlement
Chambres Union, 14 rue Metcalfe, Ottawa, Ont.
McLEOD STEWART F. H. CHRYSLER
J. J. GODFREY.

VALIN & CODE
Avocats, Solliciteurs, Etc.
BLOC EGAN, RUE SPARKS
vis-à-vis l'Hôtel Russell.

Bradley & Snow
AVOCATS, SOLLICITEURS POUR LA COUR SUPRÊME, NOTAIRES, ETC.
R. A. BRADLEY. A. T. SNOW.
Argent à prêter à 6 p. c. avec privilège de rembourser en aucun temps.

GUNDRY & POWELL
Avocats, Solliciteurs, Etc.
AGENTS POUR LA COUR SUPRÊME ET LES DÉPARTEMENTS.
Bureau: 25 rue Sparks, en face de l'Hotel Russel
Arthur W. Gundry. F. C. Powell.

F. F. LEMIEUX
Avocat, Solliciteur, etc, Agent pour la Cour Suprême, le Parlement et les Départements publics.
Bureau : 74½ Rue Sparks, Ottawa.

DR FISSIAULT
—DENTISTE—
COIN des RUES RIDEAU et SUSSEX
—OTTAWA—
Heures de bureau : de 9 à 5 heures.

Mme LETCH, 435 rue Wellington
Agence pour la vente des corsets fits Star Yatisi et autres genres.
Linge de corps confectionné sur commande

MLLE COLLINS A toujours en mains un assortiment complet d'articles de mode à très bas prix, 310 rue Wellington, Ottawa

ACHETEZ VOTRE PAIN, TARTES, PAIN DE VIENNE, à la Boulangerie Union. D. LEE, propriétaire.
216—RUE DALHOUSIE—216

JOHN KERRIGAN
PLOMBIER SANITAIRE
Spécialement recommandé pour le posage des appareils de chauffage.
No 106 Rue LYON, OTTAWA

J. STEWART
Arpenteur provincial et ingénieur civil, bureau audessus de la pharmacie MacCarthy, 284 rue WELLINGTON, Ottawa.

WALKER McLEAN & BLANCHET
AVOCATS
Solliciteurs, Procureurs, Agents Parlementaires, Notaires, Etc., Etc.
No. 34½ RUE ELGIN, OTTAWA.